

Une initiative du Conseil départemental des Vosges

# AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

dans le cadre des aménagements fonciers





Les arbres fruitiers sont une composante essentielle du patrimoine et des paysages vosgiens et le Conseil départemental souhaite, par l'intermédiaire de cette aide spécifique, vous encourage à valoriser vos parcelles.



Les arbres éligibles sont des fruitiers de haute ou moyenne tige, trois essences minimum à choisir dans la liste en dos de couverture du dossier de demande d'aide.



L'aide est de 70% maximum plafonnée à 28€ TTC/arbres pour l'achat de 10 à 20 plants.



Afin de vous aider à choisir et à planter vos arbres dans les meilleurs conditions, une formation gratuite est obligatoire en amont du dossier.

#### — CONTACT —

### Conseil départemental des Vosges

Direction de l'Attractivité des Territoires Service Agriculture & Forêt 8 rue de la Préfecture • 88088 EPINAL Cedex 9

Tél.: 03 29 29 88 88 • www.vosges.fr @: aidevergers@vosges.fr



## + D'INFOS / INSCRIPTION

#### **VOSGES.FR**

Aménagement du territoire Aide à la plantation d'arbres fruitiers